

Calvados

Bayeux Intercom soutient Port-en-Bessin dans son combat contre la fermeture du collège

LA RENAISSANCE - LE BESSIN | vendredi 29 décembre 2017

1108 mots



Mercredi 20 décembre, collégiens et membres du comité de soutien ont formé une chaîne humaine devant le collège Hemingway, chaîne à laquelle a participé le maire, Pierre-Albert Cavey.

Parents d'élèves et élus restent plus que jamais mobilisés contre la fermeture annoncée du collège Hemingway à la rentrée de septembre 2018. Jeudi dernier, le maire de Port-en-Bessin-Huppain, Pierre-Albert Cavey, a pris la parole devant les élus réunis en conseil communautaire pour demander leur soutien dans cette lutte.

La motion de soutien contre la fermeture du collège était initialement prévue au conseil communautaire du mois de novembre mais en l'absence de Mélanie Lepoutier, maire de Sommervieu, et conseillère départementale, elle a été reportée au jeudi 21 décembre.

En fin de conseil, Pierre-Albert Cavey a ainsi rappelé « **les bons résultats de l'établissement qui a obtenu 90,7 % de taux de réussite au brevet des collèges en 2017 et la qualité de l'enseignement** ». L' élu souligne également que cette fermeture « **va générer des déplacements pour les élèves, donc de la fatigue ce qui va aggraver la situation des milieux sociaux déjà fragilisés** ».

La baisse démographique constatée ces dernières années sur la commune de Port-en-Bessin-Huppain est l'un des maillons de la chaîne dans la décision prise par le Département. « **Elle peut être compensée par la dynamique de construction de logements et maisons individuelles sur Port et les communes avoisinantes** », insiste l' élu. À Port, les nouveaux logements seront livrés fin 2018. Et chez les communes voisines, plus d'une cinquantaine de projets sont en cours ou à l'étude.

Le maire est également revenu sur l'intérêt économique. « **Nous avons des chiffres un peu plus précis sur le coût de fonctionnement du collège, il est question de 100 000 € Ce n'est pas une somme énorme d'autant plus que la fermeture va générer des frais de transport évalués à plus de 130 000 €** ». Transports scolaires qui sont à la charge de la Région depuis le 1^{er} septembre 2017.

Des pistes et un moratoire de 3 à 5 ans

Plusieurs pistes « **pour alléger les frais** » ont été évoquées par le premier magistrat. « **Nous avons réfléchi à la possibilité d'un partage des locaux. Les entreprises de réparation navale manquent de main-d'oeuvre, il serait possible de créer un pôle pour former à ces**

métiers ».

Pierre-Albert Cavey se dit « favorable à un moratoire de 3 à 5 ans ». Il demande du temps pour que « pour y voir plus clair. »

Le maire a donc interpellé les élus par le biais d'un geste de solidarité. « Ce n'est pas à l'intercom de choisir si le collège doit fermer ou non ». Tout en précisant : « Si un jour l'hôpital de Bayeux était menacé, je serai à vos côtés pour le défendre fermement ».

Le Bessin serait le plus affecté

Mélanie Lepoutier, c'est fait la voix du Département. La vice-présidente en charge de la jeunesse a souligné « la difficulté de prendre une telle décision ».

Le conseil départemental a orienté sa décision au regard d'une étude réalisée par des élèves de l'Institut National des Études Territoriales prenant en compte plusieurs indicateurs comme la population scolaire, la mixité, le taux d'occupation, les projections de population, l'attractivité des collèges... « Il en ressort que nous avons l'équivalent de 11 collèges vides dans le département ». Le Bessin serait « le territoire le plus affecté », selon cette étude. Le collège Chartier à Bayeux a un taux d'occupation de 66 %, Letot de 62 %, 66 % pour le Molay-Littry, 56 % à Port-en-Bessin-Huppain, 36 % à Isigny-sur-Mer « qui est un cas très particulier », souligne Mélanie Lepoutier. D'autres collèges attirent la population, comme Creully-sur-Seulles avec 86 %, Courseulles-sur-Mer 91 %, Tilly-sur-Seulles 103 % et Trévières 82 %.

« À l'échelle des trois intercommunalités, le taux d'occupation moyen est de 65 % », annonce la conseillère départementale en précisant : « Les perspectives démographiques ne sont pas réjouissantes. Quand on fait des projections jusqu'en 2024, on n'arrive pas à plus 60 % de taux d'occupation pour le secteur de Port-en-Bessin ».

Mélanie Lepoutier n'a pas botté en touche. « Ce serait certainement plus confortable pour les élus départementaux de se voiler la face mais ce n'est pas ce que nous avons choisi de faire. Je m'engage à ce que les familles et les élèves soient accompagnés dès que la décision sera prise ». Et de poursuivre : « Les collégiens auront de nouvelles opportunités en arrivant à Bayeux ».

« Des adaptations courageuses »

Guillaume Gautier-Lair, maire de Vaucelles, s'est exprimé sur la « difficulté de cette motion ». « Sur le mandat précédent, nous avons pris des décisions courageuses concernant nos écoles, je ne sais si on aurait bien perçu que les conseillers départementaux se permettent de prendre une motion contre ces décisions. Oui, il faut être solidaires en accompagnant les élèves mais il faut se rappeler une certaine solidarité entre élus locaux par rapport à nos baisses de budgets qui nous obligent à des adaptations ».

Patrick Gomont, président de l'intercommunalité, déclare à la fin du débat : « Il ne faut pas balayer d'un revers de main cette demande. Je trouve que c'est aussi intéressant d'avoir ce débat qui se tient de façon très courtoise. Il reconnaît également que : « C'est une motion qui ne met personne à l'aise ».

11 abstentions

Les élus ont choisi de voter à main levée. Onze se sont abstenus. Mélanie Lepoutier n'a pas pris part au vote indiquant : « Je ne peux pas être juge et partie ». La motion a donc été acceptée.

V.T.